

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Séance du 05 octobre 2011

L'an deux mille onze

et le 05 octobre,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - Mme HENRY Mireille – Mme GILLES Christine - **ADJOINTS**

Mme DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc - Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - JACQUOT Rémy – Mmes FARENQ Jeanine – de CHAZERON FELICI Nathalie - Melles AMBROSIO Angélique – ARROUCHE Mounia - M. POOS Julien - Mmes CUCCIA Andrée – M. BONO Guy - MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme LAUFRAY Olga - MM. BERNOT Georges - TOSI Michel – Mmes BOUYA Corine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David

**ABSENT EXCUSE** : M. BERTON Christian -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 81/11 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de l'Association des Jardins Familiaux**

M. BARBE expose :

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la Municipalité a décidé de mettre en œuvre un projet de jardins familiaux, créateur de lien social.

Tout en contribuant à la mise en valeur d'un patrimoine foncier, la Commune offre la possibilité à des familles Saint Martinoises de cultiver une parcelle de terre.

Les parcelles qui sont au nombre de 48 seront situées à la zone du Salat. La superficie de chaque parcelle individuelle est de 100 m<sup>2</sup> disposant d'un abri bois de 4m<sup>2</sup>. L'ensemble des parcelles sera organisé autour d'une parcelle collective de 500 m<sup>2</sup>, qui aura pour objectif un projet solidaire.

Suite à l'avis rendu par le Comité Communal de Concertation, le projet qui a mobilisé plusieurs services de la Collectivité, a fait l'objet d'une information et d'un sondage auprès de la population dans le cadre du journal municipal « Infos St Martin », du site internet de la Ville et d'une distribution de questionnaires dans les logements collectifs, pour connaître l'expression des besoins.

Pour rappel, ce projet est estimé à 174 000 € et donne lieu à une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire acquise de 12 000 € et à une demande en cours au Conseil Régional dans le cadre du contrat de développement de 60 900 €.

Une charte a été élaborée pour promouvoir les pratiques du jardinage écologique par le respect des principes suivants : une démarche participative, un jardin ouvert et respectueux de l'environnement et un jardin harmonieux pour un cadre de vie préserver.

L'association des jardins familiaux créée lors de l'assemblée générale constitutive du 28 septembre 2011, prévoit dans ses statuts un Conseil d'Administration composé de 5 à 15 membres dont 2 représentants du Conseil Municipal.

Il est proposé la désignation de Messieurs TOSI Michel et NIOX Christian pour siéger au Conseil de la dite association.

Ouï le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour du groupe majoritaire, 1 abstention du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 5 abstentions du groupe « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération. MM. NIOX et TOSI ne prennent pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 05 octobre 2011.

LE MAIRE

